

Une société pour tous les âges

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement • Madrid (Espagne) • 8-12 avril 2002



Pas de sécurité pour les migrants et les réfugiés âgés

Les réfugiés âgés

« Les réfugiés âgés sont restés dans l'ombre pendant bien trop longtemps. »

— 1999, Sadako Ogata,
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Les réfugiés âgés représentent près de 11,5 % de la population totale des réfugiés, et dans certaines régions ce chiffre peut atteindre 30 %. Ce sont en majorité des femmes.

Il s'agit de personnes ayant perdu bien plus que leur famille ou leurs biens. Les interviews réalisées par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) montrent que beaucoup de réfugiés âgés ont aussi perdu leur raison de vivre.

Les chiffres n'en disent pas long sur les souffrances et les épreuves individuelles. Le cas de cet homme âgé, assis tout seul et pleurant dans un camp de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est significatif. S'agrippant à ses maigres biens et refusant de bouger, il semblait avoir perdu toute envie de vivre. Ou bien, celui de cette Serbe du Kosovo de 86 ans, quittant Pristina seule et ayant été violemment battue par trois adolescents. Les médias ne se font généralement pas l'écho de la misère individuelle des personnes âgées, et des images et des histoires comme celles-ci restent souvent méconnues. Pourtant, elles sont bien réelles et attestent de la situation douloureuse de nombreux réfugiés âgés.

Ils se trouvent généralement confrontés à trois problèmes principaux : désintégration sociale, sélection sociale négative et dépendance chronique.

- ◆ La désintégration sociale se produit lorsque, en raison d'une crise économique, les systèmes d'aide sociale officiels et non officiels s'érodent; que la guerre, les combats et l'insécurité séparent et dispersent les familles. Dans de tels contextes, le nombre de personnes âgées ayant besoin d'assistance augmente.

- ◆ La sélection sociale négative se produit au moment où les camps de réfugiés et les centres de collecte se vident. Les jeunes et les personnes en bonne santé sont les premiers à partir, abandonnant les personnes les plus faibles et les plus vulnérables et laissant alors les personnes âgées dans une situation particulièrement désespérée. Elles n'ont souvent aucune part où aller et plus personne pour les aider.
- ◆ La dépendance chronique s'instaure lorsque des personnes âgées seules, sans soutien de l'État ou de leur famille, deviennent dépendantes du HCR à long terme. Dans ce contexte, le HCR se trouve confronté à un dilemme : alors qu'il travaille à ce que la situation d'exil des personnes âgées ne soit pas aggravée par la pauvreté et la misère, il doit également lutter contre la dépendance chronique, en les aidant à régulariser leur situation et à bénéficier d'un accès à tous services possibles, droits sociaux et autres droits.

C'est pour répondre à ces problèmes qu'en 2000, le Comité permanent du HCR a adopté une Politique sur les réfugiés âgés. Fondé sur les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés en 1991, ce texte insiste sur le fait que les réfugiés âgés ne doivent pas être perçus comme des individus passifs recevant l'aide, mais comme des personnes utiles ayant beaucoup à offrir. Il s'agit de personnes disposant d'expérience et d'un grand savoir, tout à fait capables de participer aux décisions et aux activités touchant à leur vie, à celles de leur famille et de leur communauté.

Les réfugiés âgés occupent souvent la fonction de chefs, officiels ou non, de leur communauté. Ils dispensent des conseils, transmettent aux jeunes générations traditions, savoirs et connaissances, préservant ainsi la culture de communautés dépossédées et déplacées. Ils contribuent pleinement au bien-être des membres de leur famille et ne deviennent dépendants qu'à un stade avancé de faiblesse, d'invalidité ou de maladie.



Ce sont les personnes âgées qui ont été à l'origine des mouvements de retour vers la Croatie et le Libéria (deux régions aussi éloignées culturellement que géographiquement). Une fois rentrées chez elles, elles ont considérablement contribué aux mesures de retour à la paix et de réconciliation. Les programmes du HCR cherchent tout à la fois à tirer parti des compétences et du potentiel des réfugiés âgés et à leur permettre de se réaliser.

Les réfugiés âgés ont des besoins spécifiques. Mais le HCR s'est rendu compte qu'il leur était plus bénéfique d'être intégrés aux programmes d'ensemble de protection et d'assistance plutôt que de disposer de services séparés. Les personnes âgées ont, par exemple, besoin d'une nourriture facile à digérer, mais une planification adaptée des programmes existants permet de mieux répondre à ce besoin.

C'est dans un contexte familial et communautaire que les besoins des personnes âgées sont les mieux satisfaits. Il convient donc de renforcer les capacités des familles et des communautés à pourvoir à leurs propres besoins et à intégrer les personnes âgées.

Les migrants âgés

« Bien souvent les migrants sont peu payés et ne reçoivent que peu ou pas d'aide, travaillant sans la moindre protection sociale ou sanitaire. ... Il est évident que nous devons conjuguer nos efforts en vue de garantir dignité et sécurité à tous les migrants. »

— Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies

Ils ont quitté leur foyer, généralement rural, lorsqu'ils étaient jeunes à la recherche de nouvelles possibilités d'emploi. Après avoir passé des années à occuper des emplois peu payés, ils se retrouvent à vivre, de façon anonyme, dans les appartements surpeuplés de villes grandissantes, bénéficiant d'une aide limitée de la part de leur famille comme du gouvernement.

Selon les données disponibles, une personne sur 50 (soit un total de 150 millions de personnes) réside dans un pays autre que son pays d'origine. Ce chiffre comprend les 80 à 97 millions de travailleurs et leurs familles, environ 14 millions de réfugiés et les migrants devenus résidents permanents.

Alors qu'autrefois les personnes âgées pouvaient compter sur l'aide des réseaux familiaux des communautés rurales, les migrants âgés ne disposent pas de tels réseaux sociaux et, dans les villes, rien n'est fait pour pallier à ce manque. La situation des migrants devient particulièrement critique, lorsqu'ils tombent malades ou souffrent d'invalidité.

« Selon les estimations du Fonds monétaire international, les revenus envoyés par les migrants dans leur pays d'origine s'élevaient, en 1997, à 77 milliards de dollars. Cette somme se classe en deuxième position derrière les exportations de pétrole en termes de flux monétaires internationaux. »

Les migrants âgés souffrent généralement des mêmes problèmes que les populations âgées et pauvres, et les efforts déployés en direction des personnes âgées pauvres bénéficient aussi aux migrants. Ces efforts impliquent un accès à une protection sociale, des mesures destinées à favoriser la sécurité économique et sanitaire, la mise en place de centres communautaires pour personnes âgées et des aides encourageant les familles à partager leurs lieux de vie avec leurs proches âgés ayant besoin d'aide.

La situation des personnes âgées ayant migré dans un autre pays est différente, et dépend de la façon dont elles se sont adaptées et intégrées à leur nouveau pays. Les gouvernements peuvent aider les travailleurs légaux ayant migré au cours des décennies précédentes, lorsqu'ils vieillissent, en leur permettant de bénéficier de leurs systèmes de protection sociale et en leur accordant des droits à la retraite. Ils peuvent encourager leur intégration communautaire en brisant la barrière de la langue et en leur garantissant un accès aux services.

La situation des migrants âgés travaillant dans un emploi illégal est bien différente, dans la mesure où ils ne bénéficient pas des systèmes de protection sociale et n'ont pas non plus accès aux systèmes de retraite ou à des services de soins adaptés. L'Organisation internationale du Travail (OIT) est très préoccupée par la situation difficile de ces migrants et travaille pour s'assurer que les migrants âgés soient traités de la même manière que les travailleurs nationaux et que les droits qu'ils ont acquis soient garantis lorsqu'ils changent de pays.

Cet article est fondé sur des informations fournies par le HCR et l'OIT.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Département de l'information des Nations Unies
Tél. : (1-212) 963-0499
Courrier électronique : mediainfo@un.org